

Parc de Vuillonnex

Mandats d'étude parallèles

Rapport du collège d'experts

Mars 2023

**Exposition publique des projets du 25 avril au 8 mai 2023
à la salle communale de Confignon**

**lun-ven 17-19h
sam-dim 14-17h**

Vernissage le lundi 24 avril 2023 à 18h30

Rédaction du rapport du collège :
membres du collège d'experts et urbaplan

Sommaire

A. Programme et règlement des MEP	9
B. Phase 1 et recommandations pour la 2ème phase	23
C. Phase 2	27
D. Approbation du collège	47

Mot de la présidente du collège

Un site proposé par les autorités cantonales et communales qui s'engagent pour y créer un nouvel espace public identitaire.

Un processus et quatre projets, issus des convictions, de la créativité, des compétences et du travail de groupes de professionnels investis.

Une consultation publique témoin de l'intérêt et de l'implication de la population quant au devenir de son territoire.

Un collège d'experts attentifs et perspicaces, partageant leurs points de vue de manière enthousiaste et collégiale.

Merci à vous toutes et tous qui avez contribué à cette expérience et permis d'imaginer ensemble le parc de Vuillonex.

Cristina Woods
Présidente du collège d'experts



 Périmètre des MEP



0 100 200 300m





A. Programme et règlement des MEP



Le présent document constitue le rapport final du collège d'experts des mandats d'étude parallèles (ci-après MEP) pour l'élaboration du projet d'aménagement du parc de Vuillonex à Confignon.

1. Eléments de contexte

1.1. Introduction

Confignon et Bernex vont connaître ces prochaines années une mutation majeure de leur territoire et de leur population, avec la création de nouveaux quartiers, d'équipements publics et d'infrastructures. Le plan directeur de quartier (PDQ) Bernex Est, approuvé en 2017, fixe le cadre du développement. Une des premières étapes, à l'horizon 2028, porte sur la réalisation de 1'600 logements et 1'600 emplois répartis sur différents secteurs dont le quartier de Vuillonex fait partie.

À proximité de la Croisée de Bernex-Confignon, lieu de confluences et porte d'entrée d'un système urbain en transformation, l'enjeu majeur identifié est de créer des espaces publics fédérateurs associés au développement urbain. Ils se traduisent par une volonté de créer une polarité regroupant le projet de pôle culturel intercommunal sur l'actuel P+R de Bernex, le parc agro-urbain et le projet de parc public pour le secteur de Vuillonex. Ce dernier, d'une superficie d'1,5 ha, est planifié à l'horizon 2025, afin d'anticiper l'accroissement de l'intensité urbaine.

Les premiers logements du PLQ de Vuillonex devraient être livrés en 2028. La route de Chancy, en cours de mutation, se transforme en boulevard urbain, dotée

d'une arborisation structurante et un axe de mobilité douce, en tant que première étape de requalification paysagère de ce secteur.

L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) est maître d'ouvrage, en partenariat avec les communes de Bernex et de Confignon, compte tenu de l'étendue du projet sur leurs domaines publics communaux respectifs.

Le parc de Vuillonex a pour vocation de qualifier l'entrée dans le bourg de Confignon depuis le cœur de l'agglomération, notamment pour les usagers du tram. Il sera destiné aux pratiques de loisirs et de détente et se situe à proximité immédiate de l'école de Confignon et du Cycle du Vuillonex.

1.2. Enjeux

L'aménagement de ce parc présente de nombreux enjeux. Il est bordé au nord par la route de Chancy, axe à forte circulation, se trouve à l'interstice entre deux pôles urbains, Onex et Bernex-Confignon, amenés à connaître d'importants développements urbains et prend place dans un axe vert majeur. En tant qu'espace public, il sera un espace fonctionnel permettant la tenue d'événements publics, de divertissements, mais il sera aussi un espace social, support de la construction d'un lien avec autrui, où les gens peuvent se rencontrer ou jouer. Il sera

également identitaire, mettant en valeur les spécificités locales. Les gens doivent pouvoir à terme s'approprier les lieux, sur des secteurs offrant de la résilience. Espace sensible et inclusif, celui-ci doit également être ouvert à toutes et à tous, sans contraintes particulières limitant une catégorie de personnes (âge, genre, handicap, etc). Il posera ainsi les questions de la rencontre de l'altérité, de la beauté des lieux et du ressenti des usagers.

Le futur parc de Vuillonex porte ainsi en lui le double enjeu d'offrir un espace public, en tant que creuset commun où se construit le «vivre ensemble», aux échelles communale et supra-communale, et le renforcement de la nature en ville, en tant qu'élément essentiel de l'adaptation aux conséquences du changement climatique et aux enjeux de la transition écologique.

Ainsi, le parc doit être pensé dans toute sa verticalité, du sol, authentique et précieux, perméable et fertile, au sommet des arbres, canopée habitée d'une faune riche et variée, climatiseur de la collectivité. Sa strate intermédiaire, fréquentée des humains, doit s'y intégrer en toute harmonie. Il doit être également intégré dans sa dimension horizontale, de par sa vocation naturelle, prenant place dans la pénétrante de verdure nord-sud entre le Rhône et l'Aire, et de par sa vocation sociale, avec notamment ses relations particulières avec les futures constructions du PLQ, la centralité planifiée sur le P+R actuel et l'arrêt de tram sur la route de Chancy. Afin de

répondre à ces ambitions élevées, mais néanmoins incontournables à l'aune des profondes mutations que va connaître ce territoire, le maître d'ouvrage a fait le choix, de proposer une démarche d'élaboration d'un projet de parc permettant les itérations entre concepteurs et décideurs et d'intégrer, tout au long du processus, la concertation des différents acteurs concernés.

1.3. Choix de la procédure

La procédure est une mise en concurrence d'environ trois équipes pilotées par des architectes-paysagistes sous la forme de mandats d'étude parallèles (MEP) à un degré, avec dialogue intermédiaire, selon le règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie (édition 2009). Plus concrètement, il s'agit de mandats de projets en référence à l'article 3.2 du règlement SIA 143. L'objectif est d'obtenir un avant-projet de parc public sur le périmètre concerné.

Cette démarche a été choisie parce qu'elle offre la possibilité d'un dialogue entre les concepteurs professionnels, les autorités cantonales et communales, les services techniques communaux, les habitants riverains et les futurs utilisateurs du quartier. Ce dialogue est rendu vivant tout au long du processus, dès le début de l'élaboration du cahier des charges et jusqu'à l'analyse des propositions faites. Il permet ainsi une co-construction et une appropriation progressive du projet par les acteurs concernés.

Cette forme flexible et interactive de mise en concurrence laisse également la possibilité de préciser et compléter le cahier des charges durant le déroulement des MEP.

À la fin de la procédure, le collège d'experts retient un projet lauréat et recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer un mandat à l'équipe conceptrice pour développer le projet de parc, puis de suivre la réalisation lors de la phase d'exécution.

1.4. Contexte de la démarche

Le maître de l'ouvrage a fait le choix d'organiser des MEP, plutôt qu'un concours, du fait de la possibilité offerte de dialoguer avec les équipes conceptrices en cours de procédure. Ce type de démarche a également été choisi pour la possibilité qu'il offre d'intégrer une démarche participative en parallèle de son déroulement.

Il est à noter qu'une première phase de participation a eu lieu au cours de l'élaboration du PLQ de Vuillonex. Trois ateliers de concertation et une séance de restitution ont été organisés de septembre 2018 à janvier 2019, au cours desquels les associations, les sociétés coopératives, les habitants intéressés ont pu être informés et faire part de leurs intentions auprès des autorités cantonales et communales et des mandataires du PLQ, les architectes-urbanistes FdMP et les architectes-paysagistes Oxalis concernant le futur projet. Le présent cahier des charges et programme prend en compte les éléments qui ont été recueillis lors de ces concertations, et particulièrement celles de la séance qui a été ciblée sur les espaces publics.

1.5. Planifications supérieures

Le **Projet d'agglomération franco-valdo-genevois** et son Schéma d'agglomération ont été adoptés en 2017. Ils posent les bases des périmètres d'aménagement coordonné

donné d'agglomération (PACA), définissant la vision d'une agglomération multipolaire, dont Bernex constitue l'un des pôles. Le plan directeur cantonal (PDCn) 2030, adopté par le Grand Conseil en avril 2019 et approuvé par le Conseil fédéral en janvier 2021, confirme ces orientations.

Le **Grand projet de Bernex (2013) - Bernex Nord** a pour objectif la mise en œuvre d'un pôle régional pouvant accueillir 5'700 logements et 5'700 emplois à l'horizon du PDCn. Ce nouveau morceau de ville positionne les communes de Bernex et Confignon dans la dynamique d'un des pôles de l'agglomération franco-valdo-genevoise multipolaire et verte. Il s'inscrit dans la continuité et les tracés du tissu urbain existant afin de faciliter son intégration dans le territoire. La structure de la ville esquissée propose d'asseoir les nouveaux quartiers sur le boulevard urbain qui irrigue la ville : l'actuelle route de Chancy est en effet requalifiée en véritable espace public avec le tram TCOB (Cornavin-Onex-Bernex). Trois nouveaux quartiers se dessinent : Bernex Est, Lucheplet et Vailly, chacun comportant un parc urbain et multifonctionnel.

Plan directeur de quartier Bernex Est (2015)

Le plan directeur de quartier Bernex Est n° 29948 adopté par les conseils municipaux de Confignon le 6 décembre 2016 et de Bernex le 12 décembre 2016 et approuvé par le Conseil d'Etat le 26 avril 2017.

Plans directeurs communaux (PDCom) de Bernex et de Confignon

Suite à l'approbation par la Confédération du plan directeur cantonal 2030, Bernex et Confignon ont engagé la révision de leur PDCom respectif de 2e génération.

Plan localisé de quartier Vuillonnex

Le Plan localisé de quartier de Vuillonnex se situe entre le collège de Vuillonnex et l'école de Confignon, en bordure ouest de la césure verte précédemment évoquée. Son périmètre, d'une superficie d'environ 4 ha, comprend plusieurs zones d'affectation: zone de développement 3 (ZD3) et zone de développement 4A (ZD4A) pour sa partie ouest, bâtie, et la zone de verdure, pour sa partie est, qui accueillera le parc de Vuillonnex.

Le futur quartier de logements cherche à assurer une transition riche entre le village existant et la césure verte. Les ouvertures sur le grand paysage y sont favorisées. Ce quartier à la mobilité apaisée est structuré par des allées vertes traversantes (sud-ouest/nord-est) et des promenades transversales (sud-est/nord-ouest) dont l'emprise reste à préciser.

En termes de bâti, de petits immeubles contigus sont prévus côté village, dans le respect des gabarits des constructions existantes du bourg. En bordure de la césure verte des plots plus denses prendront place avec plus de surfaces libres au sol.

Une Maison des vies est projetée au nord du quartier en lien avec la Croisée. En tant que programme mixte et intergénérationnel, elle vise à rendre dynamique et vivante cette extension du village et ses espaces publics. Elle bénéficie d'une longue façade sur le parc et d'une entrée principale sur une esplanade ouverte sur la Croisée. Sa programmation nécessite d'être encore détaillée, mais il est prévu qu'elle accueille sur environ 15'000 m² de SBP : des logements LUP, des commerces, des services, une résidence pour aînés et étudiants, une crèche, un restaurant, une salle polyvalente et un centre médical-paramédical.

1.6. Contraintes de base et études techniques réalisées

Foncier

A l'heure actuelle le foncier est réparti sur plusieurs domanialités privées, cantonales ou communales. Au stade des MEP, le foncier ne doit pas représenter une contrainte particulière pour les équipes conceptrices.

Risque OPAM

Un gazoduc souterrain traverse le site côté est. Les contraintes à prendre en compte dans le projet sont les suivantes :

- ne pas planter d'arbres à moins de 2 m du gazoduc ;
- ne pas prévoir de construction à moins de 10 m du gazoduc ;
- aucun aménagement d'espaces de détente (aires de rassemblement, jeux, tables, barbecues, aires de pique-nique, terrains d'activités, etc...) ne doit se trouver dans une bande de 35 m de large par rapport à l'axe du gazoduc, ceci de façon à ce que les personnes ne séjournent pas dans cette zone.

L'organisation de grandes manifestations (>3000 personnes) dans le parc est exclue, mais de petites manifestations saisonnières sont possibles au-delà de la bande des 35 m (4 fois par an, au maximum 300 personnes).

1.7. Projets connexes

Comme évoqué précédemment, le projet de parc du Vuillonnex est entouré de nombreux projets connexes.

Place de la Croisée. Sur la partie ouest du P+R de Bernex actuel, le site de la Croisée se trouve à la rencontre de différents axes de circulation et de la ligne de tram TCOB. La place de la Croisée est ainsi appelée à devenir un pôle multimodal. De plus, le programme évoqué jusqu'à présent avec les communes et l'État de Genève viendrait compléter ce pôle en réunissant des activités culturelles, tertiaires et éventuellement commerciales. Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un pôle culturel intercommunal, avec une phase préliminaire d'utilisation avant sa construction définitive à l'horizon 2026-2027.

Le site de la Goutte Saint Mathieu a été réservé depuis les études du plan guide du Grand Projet de Bernex pour accueillir une programmation à l'échelle d'un pôle régional. Il a fait d'ailleurs l'objet d'un concours en 2020. Il va accueillir deux établissements scolaires majeurs à l'horizon 2027 : un cycle d'orientation pour 900 élèves et un centre de formation professionnelle pour 2000 étudiant-e-s qui constitueront ainsi le pôle de formation pour tout le domaine santé et social du canton de Genève. Ces programmes de formation vont être accompagnés de programmes accessibles au public, comme un auditoire, un restaurant, une halle de sport triple. La commune de Bernex souhaite également y développer un espace socioculturel intergénérationnel pour le domaine social et de la jeunesse, avec notamment l'École de Musique de Bernex. Le site doit accueillir également un nouveau P+R.

Le **futur parc de Vuillonnex** s'inscrit dans la grande césure verte qui relie les territoires du Rhône à l'Aire, en s'ouvrant sur le Salève et le Jura. Juste au nord de la route de Chancy, le **parc agro-urbain de Bernex** est en cours de réalisation sur plus de 8 ha. Ce lieu de dé-

tente rassemblera notamment une place de jeux, une grande prairie pour des activités de plein air, des parcours confortables pour la promenade ou les balades à vélo, ainsi que de nombreux espaces ombragés. Il accueillera également la future ferme urbaine de Bernex et ses cultures destinées à la vente directe. Cet espace est accessible depuis le futur parc de Vuillonex par le passage inférieur sous la route de Chancy. Au sud du futur parc, le long du chemin de Chaumont les surfaces cultivées resteront en zone agricole à long terme. Le traitement de la limite avec cette zone est à intégrer dans le futur parc.

Une étude d'organisation viaire de Bernex-Onex-Confignon, incluant la tangentielle et la question du franchissement des mobilités douces de la route de Chancy est en cours d'élaboration : elle permet de questionner les arrêts de tram et la requalification de la bretelle autoroutière (mesures d'accompagnement pour la tangentielle et pour la Croisée prévues).

1.8. Périmètre des MEP

Le périmètre de projet du parc prend place sur l'actuelle zone de verdure, la partie est de la rue de Bernex déclassée et la partie est du P+R actuel (cf. figure suivante). Le collège d'experts invite à réfléchir plus largement à la manière dont le parc s'intègre à l'échappée verte et aux entrées de villes de Confignon et Bernex ainsi qu'aux quartiers existants et futurs environnants. Deux périmètres et secteurs sont ainsi à prendre en compte :

- le périmètre de projet, à l'intérieur duquel sont attendues les propositions. Au nord, le passage inférieur en lui-même ne peut pas être touché ;
- un secteur de réflexion englobant le PLQ de Vuillonex, la place de la Croisée (P+R actuel), le parc

agro-urbain et la Goutte de Saint Mathieu au nord. Au sein de ce périmètre, il est à noter le lien fonctionnel entre la future noue qui prendra place parallèlement au chemin de Tréchaumont (face aux bâtiments C et D du PLQ de Vuillonex), avec celle sur l'emplacement actuel du chemin de Chaumont.

Fig 1: Périmètre du projet et son contexte proche



2. Programme

2.1. Objectifs généraux

Le maître de l'ouvrage attend de la part des équipes participantes un avant-projet de parc dans le périmètre de projet.

Les objectifs généraux du maître de l'ouvrage sont les suivants :

- faire émerger l'identité particulière du parc de Vuillonex ;
- élaborer un parc public, lieu de vie favorable à la détente, à la rencontre, à la contemplation et à la vie en société, ayant pour but de réunir les habitant-e-s des

différents quartiers de Confignon et de Bernex (actuels et futurs), mais également des usagers venant potentiellement de plus loin en lien, par exemple, avec les projets connexes de la Goutte Saint-Mathieu, du parc agro-urbain,...

- proposer un espace public parfaitement connecté à son contexte : au sein de la césure verte (notamment avec le parc agro-urbain et au delà avec Cressy), dans le futur quartier du Vuillonex (notamment avec la Maison des vies, l'école et le cycle d'orientation actuels), et tissant des liens forts avec la Croisée (plateforme multimodale, pôle culturel) en intégrant la traversée de la route de Chancy ;
- offrir un caractère accueillant, convivial et appropriable pour tous les usager-e-s, concilier les aspirations de calme, de proximité d'espaces naturels, et les lieux plus dynamiques (de rencontres, de jeux, de déplacements) ;
- renforcer le statut symbolique de l'entrée de village et son insertion dans le réseau des espaces publics et verts environnants ;
- renforcer la place de la végétation, valoriser la pleine-terre et plus généralement la biodiversité : le parc devra être généreusement arboré et planté, sans qu'un éclairage inapproprié péjore la biodiversité ;
- lutter contre les îlots de chaleur et offrir des aménagements et usages adaptés aux changements climatiques ;
- valoriser le périmètre pour gérer localement les eaux pluviales de manière qualitative.

2.2. Éléments programmatiques spécifiques

Le maître de l'ouvrage attend des propositions de la part des participants sur les aménagements indiqués dans la liste ci-dessous. Celle-ci n'est pas exhaustive et peut être complétée. Le projet doit préciser la conception et la matérialisation des aménagements proposés (matériaux, ambiances, usages,...).

2.2.1. Espace public

Les principes d'aménagement de l'espace public du parc doivent répondre à plusieurs grandes ambitions que le maître de l'ouvrage souhaite mettre en avant :

- orienter le programme du parc pour des pratiques de loisirs doux, inclusives et intergénérationnelles : jeux, plantages, etc. (proximité immédiate de l'école et du cycle) ;
- aménager un espace convivial, favorisant la rencontre et la détente, à la croisée des cheminements ;
- prévoir un espace public favorisant les interactions avec les rez-de-chaussée des futurs bâtiments côté ouest, tout en permettant l'épanouissement d'usages non commerciaux (déambulation, regroupement, lecture, activités et programmes liés à la Maison des vies,...). Dans le cas de rez-de-chaussée commerciaux, préciser la matérialisation de la limite entre espaces commerciaux (terrasses de café) et le parc ;
- tester la possibilité d'implanter un espace ouvert et ludique, type jardin Robinson/terrain d'aventure (surface entre 500 et 1'000 m²), pouvant être temporairement privatisé et idéalement proche de la Maison des vies. La partie bâtie de ce programme prendrait place dans un des bâtiments du PLQ (par exemple dans la

Maison des vies). Hors utilisation spécifique (qui a lieu surtout les mercredis, les vacances scolaires et éventuellement entre 16h et 18h les jours ouvrables), le lieu serait public ;

- offrir des aménagements permettant une appropriation de l'espace public par les usagers respectant les critères suivants :
 - aisance des déplacements pour tous-tes : limitation des obstacles, matérialité des surfaces adéquates ;
 - pluralité des usages et particulièrement la possibilité de se rencontrer ;
 - possibilité de jouer de manière spontanée ;
 - intégration éventuelle de l'eau (fontaine, bassin, jeux d'eau ou autre) ;
 - qualité, robustesse et simplicité des matériaux et de leur mise en œuvre ;
 - ambiance nocturne sans lumière au cœur du parc, mais éclairée en périphérie pour les trajets (et en rapport avec la norme SIA 491 Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur), tout en gardant à l'esprit que la césure verte, en période nocturne, doit tendre au maximum vers une "trame noire" ;
 - présence d'ombrages avec des structures légères ;
 - réflexions sur le nouvel espace en termes d'ambiances sonores.
- tenir compte des exigences d'entretien et d'exploitation du parc et assurer une simplicité de moyens ;
- traiter les relations du parc avec le contexte environnant : relation visuelle et fonctionnelle en termes d'accès avec le parc agro-urbain au nord et les limites agricoles au sud vers lesquelles le public doit

être dissuadé de pénétrer physiquement ;

- offrir une protection pour le parc vis-à-vis des nuisances (notamment sonores) de la route de Chancy en privilégiant une solution intégrée et paysagère.
- En termes d'équipements, la consultation des services communaux, des associations et des habitants intéressés a permis de définir les équipements souhaités dans le parc, ou à proximité et ceux qui ne le sont pas (voir ci-dessous).

Dans le périmètre du parc	A proximité du parc, mais pas dans le périmètre de projet	Hors du parc
. bancs, assises . ombrages (dont arbres) . kiosque ou couvert pour petits événements ponctuels . point d'eau (ludique ou potable) . petits sentiers sinueux . activités physiques (petits équipements) . place de jeux . tables de picnic	. buvette des jeunes	. skate-park . terrain de foot . sport (gros équipements)

Concernant le kiosque ou couvert pour de petits événements ponctuels, celui-ci pourrait être couplé avec une esplanade dont la taille est à adapter à celle du parc :

- un accès carrossable direct et facilité depuis le chemin de Chaumont ;
- des WC publics fixes ou un espace dédié à des cabines mobiles ;
- un espace pour les déchets spécifiques, proche de la route d'accès ;
- une arrivée d'eau avec possibilité de plusieurs points de sortie ;

- un ou deux coffrets électriques enterrés (min. 32 ampères) ;
- des mâts discrets permettant d'y accrocher de l'éclairage (permanent ou temporaire).

De manière générale, un bon équilibre doit être trouvé entre présence d'équipements et la césure verte qui doit être lisible et mise en valeur.

L'implantation des futurs bâtiments dans la partie bâtie du PLQ Vuillonex, leurs accès, la programmation de leur rez-de-chaussée, les espaces extérieurs attenants, ne sont pas encore stabilisés à ce stade. Les propositions devront permettre une certaine flexibilité dans leur développement sur la partie ouest du parc afin de pouvoir s'accrocher au mieux aux bâtis, espaces extérieurs et programmation des rez lorsqu'ils seront détaillés.

2.2.2. Bâtiments existants

A l'heure actuelle trois bâtiments se trouvent au nord-ouest du périmètre.

Il est envisagé par la commune propriétaire du local du SAS (local d'accueil libre destiné aux jeunes entre 11 et 16 ans, géré par les Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) de la FASe) de réaliser dans les années à venir une rénovation intérieure de ce bâtiment. Ces travaux ne font pas partie de la présente consultation. Cependant, des propositions de réaménagement des espaces extérieurs, en lien avec l'usage actuel qui sera maintenu, sont attendues. S'il n'est pas attendu de clôture entourant les espaces extérieurs de ce bâtiment, les propositions devront néanmoins garantir le caractère assez intime du bâtiment et de ses abords vis-à-vis du parc.

Le bâtiment des services industriels (transformateur électrique), dont un changement d'affectation à moyen terme est envisageable, est a priori voué à la démolition par le PLQ. Sa conservation moyennant un changement d'affectation est néanmoins envisageable.

2.2.3. Mobilité

Les principes d'aménagement du parc doivent être coordonnés aux principes de mobilité du secteur qui sont présentés ci-dessous.

Transports individuels motorisés (TIM) et stationnement

Le PLQ de Vuillonex prévoit des modifications du réseau viaire existant, avec pour objectif principal que le quartier ne soit uniquement traversé par un seul axe nord-sud pour les TIM et que le parc ne soit pas du tout traversé. Il est donc prévu que la rue de Bernex en enrobé anciennement dédiée aux véhicules motorisés et depuis les travaux d'aménagement du tram réservée aux cycles soit supprimée, pour être incluse dans le périmètre du parc. L'actuel chemin de Chaumont, dans le périmètre du PLQ, n'est également plus destiné aux TIM.

La localisation des accès aux parkings du PLQ de Vuillonex n'est pas encore arrêtée (soit par la rue de Bernex, soit par le chemin de Chaumont), mais ceux-ci s'effectueront de toute façon en dehors du périmètre de projet du parc. Le nouveau réseau viaire prévu est représenté sur le plan de projet du PLQ n°30114. Une bande réservée pour l'accès SIS (Service incendie et secours) est prévue en limite ouest du parc sise en zone de verdure, le futur aménagement de cette bande doit être compatible avec cet usage. Les accès devront être suffisamment larges pour pouvoir laisser accéder les vé-

hicules d'entretien de la voirie également. Il est à noter que les itinéraires des bus à futur ne sont pas encore clairement connus. La partie ouest du P+R actuel, la Croisée, deviendra un hub intermodal.

Transports publics

Comme décrit plus haut, la place de la Croisée endossera le rôle d'une plateforme multimodale, avec bus et tram en tant que transports publics. A ce stade, la localisation précise des arrêts et l'organisation générale du site n'est pas connue.

Mobilités douces

Le futur parc de Vuillonex s'intègre dans un réseau de mobilités douces qui s'illustre notamment avec les itinéraires thématiques de Confignon.

Le franchissement de la route de Chancy par les mobilités douces, ainsi que la petite faune, présente un enjeu important à l'échelle du périmètre élargi. A ce titre, l'accès au passage inférieur sous la route de Chancy doit être particulièrement soigné et intégré. Si la situation actuelle n'est pas idéale, il n'est néanmoins pas prévu dans le cadre de la présente procédure que les équipes participantes fassent des propositions concernant ce franchissement (pas d'élargissement du passage inférieur en lui-même, de modification de la traversée route de Chancy, ou autre). Une réflexion plus approfondie sur ce sujet est intégrée dans le cadre d'une étude à venir sur la réorganisation multimodale de ce secteur. La proposition devra réfléchir au lien fonctionnel en modes de déplacement doux entre l'espace culturel et hub multimodal de la Croisée et le parc de Vuillonex.

La proposition d'aménagement devra prendre en compte une gestion différenciée des flux de mobilité douce par rapport aux vitesses de circulation, par exemple : piétons, vélos et trottinettes, vélos à assistance électrique (par exemple 45km/h).

Dans un premier temps, les projets devront proposer 20 places de stationnement non couvertes pour vélos, localisées prioritairement aux trois points d'entrées, soit au nord-est, au nord-ouest des jeunes, et au sud-ouest.

2.2.4. Réseaux techniques

Concernant la gestion des eaux, un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE) a été élaboré pour le PLQ de Vuillonex. La gestion des eaux pluviales s'effectue en partie par évacuation et en partie par infiltration. Le projet d'aménagement du parc doit intégrer le concept du schéma directeur. La capacité de rétention de la noue est de 250 m³, celle du bassin au nord-est du parc, qui fonctionne lorsque la noue est pleine, est de 190 m³. Les propositions doivent détailler le dispositif de récolte des eaux de pluie dans le périmètre de projet. La noue doit être dimensionnée dans sa totalité, en intégrant les volumes de la noue située devant les bâtiments C et D du PLQ.

Deux éléments invariants sont à conserver. D'une part, il s'agit de la conduite d'eau potable de 600 mm de diamètre sous le trottoir de chemin de Chaumont. Cette conduite est située en limite extérieure du projet, donc ne devrait pas faire l'objet de propositions justifiant son déplacement. La portion de trottoir en bitume qui couvre actuellement en surface cette conduite pourrait être requalifiée avec un sol naturel. D'autre part, le poste de transformation électrique sur la parcelle 10291 pourra être déplacé une fois les locaux du PLQ construit dans

la Maison des vies, c'est-à-dire après l'aménagement du parc. Il est conservé en l'état dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre de la réalisation du CAD-Rive Gauche, les conduites doivent être posées d'ici à 2023 le long du chemin de Chaumont. Elles pourraient être posées soit dans le domaine public du chemin de Chaumont (empiètement jusqu'à environ 3.5 m à l'axe de la conduite existante d'eau potable), en parallèle de la conduite d'eau potable, soit après la future noue plus à l'intérieur du parc.

2.2.5. Estimation financière et programme des travaux

Le montant disponible pour les travaux est de CHF 3'000'000.- HT (soit CHF 3'231'000.- TTC, soit 200 fr/m² HT pour 1.5 ha). Il comprend les éléments suivants :

- la requalification de la sortie du passage inférieur ;
- le réseau de gestion des eaux à ciel ouvert, 450m³ (dont noue et bassin de rétention) ;
- l'aménagement paysager du parc ;
- les équipements listés au chap. 2.2.1 dans le tableau.

Ce montant est à considérer comme un plafond. Il inclut l'ensemble des dépenses de démolition (si les propositions le proposent) et de déviation de réseau sous la rue de Bernex nécessaires au projet (NDRL : hors gazoduc et réseau CAD qui ne seront pas déplacés).

Une estimation des coûts de déviations des réseaux présents sous la rue de Bernex dans l'assiette du projet a été réalisée en 2019. Elle s'élève à CHF 250'000.- TTC pour les réseaux suivants, soit :

- collecteur EP (PK 180/215 env.) ;
- conduite d'eau DN 200 (PK 100/200 env.),
- conduite Gaz DN 110 (PK 100/200 env.),
- batterie Swisscom+EL pilote +F.O (PK 100/200 env.).

Une estimation des coûts de démolition des murs situés de part et d'autre et en face du passage inférieur en 2021, ainsi que de la rue de Bernex utilisée par les cycles actuellement, s'élève à environ CHF 400'000.- TTC. Les propositions des équipes devront tenir compte de ces éléments pour que le projet d'ensemble respecte le budget plafond de CHF 3'000'000.- HT.

3. Clauses administratives

3.1. Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur

L'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature organise ces mandats d'étude parallèles en tant que maître de l'ouvrage.

Adjudicateur et maître de l'ouvrage : Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature

Mme Anne-Lise Cantiniaux
Service du Paysage et des Forêts
Rue des Battoirs 7
1205 Genève
+41 (0) 22 388 64 79
anne-lise.cantiniaux@etat.ge.ch

Pour l'assister dans l'organisation, l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature a mandaté urbaplan en tant que bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO).

Organisateur : urbaplan

M. Bruno Maréchal
rue Abraham-Gevray 6
CP 1722
CH-1211 Genève 1
+41 (0) 22 716 33 66
b.marechal@urbaplan.ch

3.2. Genre de mandats d'étude parallèles et type de procédure

La présente procédure concerne le déroulement de mandats d'étude parallèles à un degré selon le règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles d'archi-

tecture et d'ingénierie, édition 2009. Il s'agit de mandats de projets en référence à l'article 3.3 du règlement SIA 143. La procédure a pour objectif de faire travailler les participants sur la définition d'un avant-projet d'aménagement du parc de Vuillonex.

A l'issue de ce travail, le collège d'experts recommandera une équipe lauréate des mandats d'étude à laquelle le maître d'ouvrage souhaite confier la réalisation du parc de Vuillonex. Pour ce faire, le lauréat se verra proposer un contrat de mandataire SIA ou KBOB pour les phases 31 à 53 dont le montant précis sera défini selon les règlements SIA.

Précédée d'une phase de sélection visant à identifier 4 équipes participantes, la procédure se divise ensuite en deux phases, avec un dialogue intermédiaire puis un dialogue final.

3.3. Mandats d'étude parallèles

Les mandats d'étude parallèles se décomposent en deux phases à l'organisation similaire :

- envoi du cahier des charges aux équipes sélectionnées ;
- une phase de travail des équipes participantes ;
- une présentation des propositions et un dialogue lors d'une séance avec le collège d'experts ;
- une présentation des propositions par les équipes à la société civile lors de tables-rondes ;
- une séance de délibération du collège d'experts (pour la 2e phase).

A la fin de la procédure, les projets et le rapport du collège seront présentés à la population lors d'une séance de présentation et d'une exposition dans la commune.

3.3.1. Démarche participative

Un processus participatif est engagé pour l'aménagement du parc afin de permettre à la société civile d'accompagner et de nourrir les réflexions des MEP.

Un premier atelier a eu lieu le 14 octobre 2021, il a regroupé les personnes (habitants ou représentants d'associations des deux communes) intéressées par la démarche sur la base d'une invitation de la commune de Confignon. Cette rencontre a permis dans un premier temps de présenter la démarche et ses objectifs. Dans un deuxième temps, elle a permis d'enrichir le cahier des charges et le programme de la procédure. Les participants ont pu alimenter le programme des MEP sous l'angle des usages futurs. Une synthèse de cet atelier a été présentée à titre informatif aux équipes participantes.

Les participants au premier atelier intéressés ont pu s'inscrire pour continuer à suivre la démarche. Le rôle de ce groupe de concertation consiste à prendre connaissance et à émettre des avis sur les propositions faites sous l'angle des usages et à émettre des remarques au collège d'experts, sans droit de vote.

Lors de la 1ère phase, les projets ont d'abord été présentés au collège d'experts, puis, le jour-même, également à ce groupe par les équipes elles-mêmes, en présence de représentants du collège. Avec l'aide des représentants du collège présents une synthèse des discussions a été élaborée. Lors de la 2e phase, la processus a été similaire. Le groupe de concertation a formulé des remarques et recommandations au collège d'experts qui s'est ensuite réuni afin de délibérer et de choisir le projet lauréat.

Comme lors des échanges avec le collège d'experts, la confidentialité entre les projets, afin d'exclure toute transmission d'idées entre les équipes, a été garantie. Il est important de rappeler que ce groupe de concertation oriente et donne un avis, mais ne juge pas les projets présentés. La soirée s'est organisée dans un cadre confidentiel (présence uniquement des personnes préalablement inscrites), sans les médias, et les personnes présentes ont signé une charte de confidentialité et de non-divulgaration des informations. Le maître de l'ouvrage a tenu en effet à ce que le processus des MEP reste sous la maîtrise totale des professionnels du collège d'experts, qui doit garder une indépendance dans l'analyse des dossiers et l'élaboration des recommandations pour la deuxième phase et le choix d'un projet lauréat.

3.4. Bases juridiques

La procédure est soumise à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) L 60 5 du 15 mars 2001, la Loi cantonale autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics (L-AIMP) L 6 05.0 du 12 juin 1997 et au Règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP) L 6 05.01 du 17 décembre 2007. La procédure est soumise aux traités internationaux sur les marchés publics.

La participation à la procédure implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le collège d'experts et les participants, l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, du règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie (édition 2009) et de la ligne directrice n°142i-202f – « Conflits d'intérêts et motifs de renonciation » publiée par la SIA pour les règlements SIA 142 et 143. En outre, sont applicables les lois et normes suisses et cantonales en matière de construction et d'aménagement.

3.5. Mandats attribués à la suite de la procédure

Le maître de l'ouvrage entend confier au groupement lauréat complet les mandats de développement de l'avant-projet d'aménagement et de réalisation du parc de Vuillonex.

Le ou les mandats découlant de la présente procédure seront établis en appliquant les conditions principales suivantes, comme base de négociation, au regard du résultat obtenu :

- De manière générale, il comprend toutes les prestations d'étude et d'exécution selon le règlement SIA 105 (q=100%). Si le maître de l'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité, de la disponibilité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'équipe du lauréat soit complétée par des spécialistes choisis avec le maître de l'ouvrage et agréés par l'auteur du projet. La direction "architecture du paysage" demeurera, dans tous les cas, confiée au lauréat.
- En cas de fractionnement du projet par étapes, les montants donnant droit aux honoraires sont calculés par tranche de projet et/ou de réalisation exécutée séparément.
- Degrés de difficulté : catégorie d'ouvrage en classe IV, soit n=1 pour les espaces publics.

Les prestations d'architecte-paysagiste seront traitées en respect du règlement SIA 105 édition 2014.

3.6. Indemnisations

Les indemnités sont versées à l'issue de chaque phase, à savoir :

Première phase

Un montant forfaitaire de CHF 16'000.- HT rémunère les prestations de chaque équipe pour la première phase. Ce montant couvre les prestations du groupement sélectionné dans la phase de sélection. Il couvre les honoraires et frais.

Deuxième phase

Un montant forfaitaire de CHF 20'000.- HT rémunère les prestations de chaque groupement pour la deuxième phase. Ce montant couvre les prestations du groupement. Il couvre les honoraires et frais (y compris les déplacements et hébergements).

Le calcul du montant des indemnités se réfère au règlement SIA 143 concernant les mandats de projets, à savoir une indemnité identique pour tous les participants et équivalente à 80% des honoraires calculés pour une prestation équivalente en mandat direct. Cette estimation pour une prestation équivalente se réfère à l'annexe du règlement SIA 142, éd. 2009 pour la détermination de la somme des prix et se base sur le total des travaux estimé à CHF 3'000'000.- HT.

En cas de renonciation au mandat, les prestations engagées par phase seront honorées, au prorata du nombre de jours écoulés par rapport au nombre de jours total.

3.7. Collège d'experts et spécialistes-conseils

3.7.1. Collège d'experts

Présidente

- Mme Cristina Woods, architecte - urbaniste, Verzone Woods Architectes

Membres non professionnels

- Mme Nathalie von Gunten-Dal Busco, conseillère administrative commune de Confignon
- M. Cyril Huguenin, conseiller administratif commune de Bernex
- Mme Anne-Lise Cantinaux, cheffe de projet à l'OCAN

Membres non professionnels indépendant du maître de l'ouvrage

- Mme Marie-Paule Thomas, sociologue, CBRE

Membres professionnels indépendants du maître de l'ouvrage

- M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, Etat de Genève
- Mme Carmen Ortega, architecte-urbaniste, Etat de Genève

Membres professionnels indépendants du maître de l'ouvrage

- Mme Emmanuelle Bonnemaïson, architecte-paysagiste, bonnemaïson-paysage
- Mme Elise Riedo, architecte-paysagiste, urbaplan
- M. Olivier Boesch, architecte-urbaniste, buro architectes
- M. Raphaël Roth, ingénieur civil, TPG

Membres suppléants

- M. Olivier Morand, architecte - urbaniste communal de Confignon

- M. Bernard Lugin, commune de Bernex
- Mme Magali Brogi, architecte-urbaniste, Etat Genève
- M. Damien Duclos, ingénieur civil, Etat Genève

Secrétariat

- M. Bruno Maréchal, urbaniste, urbaplan (bureau AMO)

Le collège d'experts s'adjoit les compétences de spécialistes-conseils pour des thématiques spécifiques. Il s'agit des personnes suivantes :

- M. David Truchet, ingénieur civil, iDtech
- M. Cédric Labey, ingénieur mobilité, OCT
- Mme Délia Fontaine, OCAN
- Mme Isabelle Schmitt Bourquin, Etat Genève Office du patrimoine et des sites
- M. Gilles Wachsmuth, ingénieur environnement, Etat Genève SERMA
- M. Yvan Martignago, OCEAU

3.7.2. Equipes participantes

Les équipes suivantes ont été sélectionnées pour participer à la présente procédure :

- Paysagement, sd ingénierie, Planisol et MRS partner
- Officina del paesaggio et Ingeni
- Atelier Descombes Rampini, ZS ingénieurs civils et BMG Solution
- Monnier Architecture du Paysage, edms et Avis Vert

3.8. Contenu et forme du rendu

Première phase

Avant-projet d'aménagement du parc. 3 planches AO portrait /verticales (84.1 cm x 118.9 cm) offrant les éléments suivants (organisation libre) ;

1. Plan de situation (échelle : 1/1'000) : insertion du projet dans le contexte ;
2. Plan général du parc (échelle : 1/500) : plan d'aménagement de l'espace public ;
3. Schémas explicatifs des principes de gestion des eaux et d'éclairage et de mobilités douces ;
4. Coupes de détail, localisées sur le plan (échelle : 1/200 ou 1/100) ;
5. Minimum 3 perspectives pour qualifier les ambiances recherchées (immersive ou aérienne oblique) ;
6. Illustration des palettes végétales ;
7. Grille descriptive des éléments de mise en œuvre (selon fichier remis aux concurrents). Pré-estimation au stade AVPS des coûts sur la base du montant total des travaux prévisionnel.

Deuxième phase

Avant-projet d'aménagement du parc. 3 à 4 planches AO portrait (84.1 cm x 118.9 cm) offrant les éléments suivants (organisation libre) ;

1. Plan de situation (échelle : 1/1'000) : insertion du projet dans son contexte ;
2. Plan général (échelle : 1/500) : avant-projet d'aménagement avec si jugé nécessaires des zooms sur certains lieux spécifiques, par ex. la sortie du passage inférieur ;
3. Mise à jour, approfondissements ou complément des éléments 3 à 7 de la première phase ;
4. Coupe de détail orientée nord-sud sur la partie nord du parc ;
5. Grille descriptive des éléments de mise en œuvre (selon fichier remis aux concurrents) ;
6. Phasage possible des travaux avec identification des contraintes liées à la planification et à la réalisation.

3.9. Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions se base exclusivement sur les indications fournies par les participants et sur les informations demandées par l'organisateur. Le collègue d'experts apprécie les propositions sur la base des exigences et enjeux du cahier des charges. Il appuie notamment son appréciation sur les rapports des spécialistes-conseils, dont celui émanant des tables-rondes consacrées à l'expertise des usages, ainsi que sur les critères suivants, sans ordre hiérarchique d'importance :

Qualités spatiales et d'usages :

- Qualité globale de l'aménagement de l'espace public et son intégration dans son contexte, originalité ou identité spécifique du lieu ;
- Cohérence entre les principes d'aménagements et les principes de mobilités interne au périmètre et d'accès depuis l'extérieur du périmètre ;
- Qualité des rapports du projet avec la substance bâtie existante et future, en particulier les affectations des rez (soumis à évolution dans le cadre du PLQ Vuillonex) ;
- Capacité de la proposition à répondre aux attentes des usagers et du choix des équipements et aménagements ;
- Qualité des ambiances paysagères, des choix des palettes végétales, des valeurs de biodiversité et de gestion des eaux ;
- Prise en compte des critères de durabilité et d'adaptation aux changements climatiques, de la sobriété et de réversibilité des aménagements.

Aspects techniques et économiques

- Respect du budget, faisabilité technique et financière;
- Economie des moyens : sobriété dans l'usage des matériaux importés sur le site (quantité de déblais/remblais), Analyse du Cycle de Vie des matériaux proposés, simplicité des propositions, etc.) ;
- Prise en compte des contraintes d'exploitation et d'entretien ;
- Clarté des documents produits.





B. Phase 1 et
recommandations
pour la 2ème
phase

Le 12 septembre 2022, le collège d'experts s'est réuni pour prendre connaissance des projets rendus pour la première phase. Chaque équipe participante a pu présenter son projet et répondre aux questions posées par le collège. Les projets ont été également présentés aux tables-rondes des représentants de la société civile, dont les membres ont pu faire un retour critique. Les quatre équipes ont reçu un document synthétisant les recommandations générales et particulières pour la seconde phase.

Le collège d'experts relève la grande qualité des propositions qui ont été rendues lors de la 1^{ère} phase et remercie les équipes pour leur travail. La 2^{ème} phase est l'occasion d'approfondir les partis pris initiaux en fonction des points développés ci-dessous.

1. Recommandations générales aux équipes

1.1. Périmètre et site

Le collège souhaite rendre les équipes attentives à la relative exigüité du site, en les invitant à opérer des choix face à une certaine densité de programmes ou de fonctions qui pourraient y prendre place. Le parc de Vuillonex doit être pensé en complémentarité du réseau d'espaces publics en devenir dans lequel il s'insère. Vouloir lui faire endosser un grand nombre de fonctions risquerait de brouiller son identité. Si une réflexion d'ensemble est indispensable pour réussir l'intégration du parc, en incluant les projets sur le P+R de Bernex actuel, le parc agro-urbain, la Goutte Saint Mathieu, la route de Chancy, le PLQ, il est rappelé les niveaux d'attente différents entre le périmètre de projet : un avant-projet de parc, et le périmètre de réflexion : pistes de réflexion et propositions indicatives. Toutes les propositions ont élaboré un discours sur la relation au grand paysage, certains mettant un point d'honneur à assurer sa plus grande visibilité possible, d'autres en le dissimulant plus. Il ne ressort pas des discussions du collège un avis tranché. Les vues sur le Salève et le Jura sont évidemment importantes, mais une vision dynamique de l'appréhension du paysage est également très intéressante, avec par exemple une alternance de séquences montrant puis occultant les éléments constitutifs du grand paysage.

1.2. Usagers

Le collège invite les équipes à développer leurs réflexions sur le parc en travaillant notamment sur l'offre faite aux différents types d'usagers, actuels et futurs,

afin de proposer des aménagements et fonctions les plus adéquates possible, tout en ayant conscience qu'en termes de phasage le parc sera réalisé avant les projets connexes, il doit donc pouvoir "se suffire à lui-même" dans ses premières années d'existence. En plus des futurs habitants du futur PLQ de Vuillonex, se trouve, ou se trouvera, à proximité de :

- l'actuelle école de Confignon (environ 200 élèves) ;
- l'actuel CO de Confignon (environ 800 élèves) ;
- l'actuel local de la FASE ;
- le futur CO supplémentaire (Goutte Saint Mathieu) : 900 élèves de 12-15 ans (horizon 2027) ;
- le futur centre de formation professionnel domaine santé et social : 2'000 étudiant-e-s.
- la future Maison des Vies (PLQ) : logements LUP, résidence seniors - étudiants (6'500 m² de SBP en tout), crèche, restaurant, salle polyvalente, centre médical et paramédical, commerces et services.

1.3. Gestion des eaux, gestion des terres, biodiversité. Gestion du parc

Conformément au concept de gestion des eaux du PLQ de Vuillonex, il est demandé aux équipes d'apporter la démonstration que la totalité des volumes d'eau générés par le PLQ soit gérée en surface dans le périmètre du parc (avec également la bande prévue pour une noue en dehors du périmètre du parc). Le parc doit gérer pour lui-même les déblais terreux occasionnés par le projet paysager. Un espace où la biodiversité est favorisée dans un secteur moins facilement accessible et/ou moins attractif pour le public est bienvenu. Pour rappel, il est demandé aux équipes de tenir compte des exigences d'entretien et d'exploitation du parc pour assurer une certaine simplicité de moyens.

1.4. Passage inférieur sous la route de Chancy

Pour rappel du cahier des charges, il n'est pas attendu que les équipes fassent des propositions concernant le franchissement de la route en lui-même, une réflexion plus approfondie sur ce sujet étant intégrée dans le cadre d'une étude à venir sur la réorganisation multimodale de ce secteur. Il est par contre attendu des propositions concernant le réaménagement des rampes de sortie du passage avec pour objectif d'améliorer les relations avec le parc.

1.5. Éléments programmatiques

Une esplanade pouvant accueillir ponctuellement des événements divers est à prévoir. Elle doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- esplanade enherbée de 15 x 35 m ;
- un accès véhicules occasionnel en gazon stabilisé ;
- un espace pour des cabines WC événementielles ;
- un espace déchets spécifiques proche de la route ;
- une arrivée d'eau à plusieurs raccords ;
- 1/2 coffrets électriques enterrés de min. 32 A ;
- des mâts discrets permettant d'y accrocher des guirlandes d'ampoules.

En ce qui concerne les propositions d'équipements pour les jeunes, la FASE a émis les propositions suivantes à intégrer dans le périmètre du parc :

- des barres de Street workout ;
- une ou plusieurs tables de ping pong ;
- une borne de jeu loisir (Box Up) ;
- un terrain de pétanque.



Projet Dites-le avec des fleurs, 2022

C. Phase 2

Le 12 décembre 2022, le collège d'experts s'est réuni pour prendre connaissance des quatre projets rendus. Les projets ont été présentés au groupe représentant la société civile, dont les membres ont pu faire un retour critique.

Lors de la séance du 19 décembre 2022, après une analyse attentive et approfondie des quatre propositions, le collège d'experts a proposé au maître de l'ouvrage de retenir pour la poursuite des études le projet :

- **Dites-le avec des fleurs**

Dites-le avec des fleurs



Monnier architecture du paysage

Maxime Monnier
Fabien Jean
Elena Pozzoli
Camille Freulet,
Sylvain Rochy

Avis vert

Nicolas Balverde
Pauline Dupont

EDMS

Yves Bach

Le concept du parc est étroitement lié à la situation géographique, paysagère et urbaine particulière du lieu : entre le Jura au nord et le Salève au sud, le parc s'inscrit dans la continuité végétale des accotements de l'autoroute, du parc agro-urbain, de la césure agricole entre Bernex et Confignon. Il s'inscrit aussi dans les continuités des cheminements est/ouest, suivant la hiérarchie des voies, des modes de déplacement et les liaisons. Ménageant des vues sur le lointain, il prend aussi en compte le contexte proche et adapte les dispositifs aux qualités mais aussi aux nuisances et aux risques. Le parc est une occasion pour protéger, valoriser et connecter les qualités du lieu. Présenté comme un trait d'union entre les différents éléments du contexte, le dispositif développe aussi sa propre identité.

Le parc proposé s'organise autour de quatre parties distinctes juxtaposées et articulées par de grandes allées plantées généreusement calibrées, comme avec les éléments de contexte en devenir du lieu. Une première partie au nord, un élément fortement boisé en terrasses, avec une réorientation des parcours qui permet à la fois de protéger le parc des nuisances et de rendre lisible l'accès au passage mode doux sous la route de Chancy. Une deuxième, l'esplanade, entre le parc et les programmes à venir du PLQ et dont la programmation est ouverte. Elle se présente comme une marge, une épaisseur d'ajustement pour relier le parc

au développement urbain à l'ouest. La placette à l'articulation du parc et du nouveau quartier le long du chemin de Chaumont est particulièrement appréciée. Les terrasses équipées forment une troisième partie, qui permet à la fois de gérer les niveaux en restant au plus proche du terrain naturel et d'accueillir les éléments en dur du programme, l'espace jeunes, les jardins familiaux,... Enfin, le parc contemplatif au centre du dispositif, borné au sud par la noue et le chemin de Chaumont, à l'est par un jardin d'eau. Il se compose d'une grande prairie fleurie avec une gestion libre et des cheminements aménagés au gré des fauches.

Le collège d'experts apprécie particulièrement le caractère ouvert du projet qui correspond à la situation en devenir du site avec ses programmes connexes en cours d'élaboration et qui s'appuie sur l'analyse du site pour composer un parc en synergie avec le contexte. Le projet valorise ses qualités tout en ménageant les risques et les nuisances :

- une économie de moyen avec des aménagements ajustés, pas de bordures sauf quand un muret est nécessaire pour ajuster les niveaux ;
- une gestion différenciée des espaces plantés selon leur nature et adaptée aux usages ;
- un travail fin sur les mouvements de terre, au service du projet comme le passage adouci vers le tunnel pour les

modes doux, les murs de soutènement sont réduits et le tracé en «v» permet de bien repérer le passage venant de l'est ou de l'ouest ;

- une force de proposition doublée d'une capacité d'écoute et de dialogue démontrée dès les premiers échanges au cours des MEP avec des propositions de recherche sur l'activation du sol et le traitement de l'eau en surface, au service du parc et de ses usages.

La simplicité de la proposition s'appuie sur un travail important de lecture du site dans sa consistance mais aussi dans son devenir. Le concept rencontre des propositions de matérialité concrètes et ouvertes. Il se traduit sous la forme d'aménagements en très bonne adéquation avec le lieu et son histoire. Les solutions techniques sont sobres et toujours soucieuses d'être cohérentes avec les usages et l'entretien. Attention à ce qu'elles ne soient pas trop fragiles, mais comme le dit un proverbe persan, ce n'est pas l'épine qui protège la rose, c'est son parfum.

Dites-le avec des fleurs



MEP - Parc de Vuillonnex
ÉLITE : MAP PAYSAGE, LEMO, ANDY TEEB

PATRIMOINE PAYSAGER



L'ESPLANADE ÉQUIVÉE



PLACETTE DU CHEMIN DE CHAUMONT



CONCEPT

Le projet de Parc de Vuillonnex vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager. Il s'agit d'un projet de parc qui vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager. Il s'agit d'un projet de parc qui vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager.

LES OBJECTIFS

Le projet de Parc de Vuillonnex vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager. Il s'agit d'un projet de parc qui vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager.

LES PRINCIPALES ACTIONS

Le projet de Parc de Vuillonnex vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager. Il s'agit d'un projet de parc qui vise à créer un espace public de qualité, adapté à son contexte urbain et paysager.

PLAN LEMO



Le collège recommande au maître de l'ouvrage de choisir ce projet comme lauréat. Il attire son attention sur les points dont il faudra tenir compte dans les phases ultérieures de développement du projet :

- affiner l'aménagement de l'angle nord-ouest du parc en faveur d'une diminution des surfaces minérales et d'une réorganisation des passages piétons ;
- coordonner de manière très fine les aménagements de la frange ouest du parc avec la programmation des rez de la maison des vies, avec possiblement des propositions transitoires tant que cette dernière n'est pas stabilisée ;
- prévoir également une utilisation temporaire des potagers tant que les nouveaux habitants ne sont pas arrivés ;
- affiner le calibrage entre les parties de prairies fleuries et celles plus appropriables et travailler la compatibilité de l'esplanade événementielle avec la prairie ;
- calibrer le nombre de passages à gué dans la noue le long du chemin de Chaumont ;
- vérifier les cheminements afin de minimiser les modifications des infrastructures ;
- intégrer dans le projet le fait que la suppression du transformateur électrique n'est pas acquise tant du point de vue économique que du point de vue de la gestion du projet dans le temps ;
- soigner le traitement des surfaces et des limites dans la phase de conception, en conservant par exemple le principe d'absence de bordure qui fait partie du caractère apprécié de la proposition.

Dites-le avec des fleurs





Projet Dites-le avec des fleurs, 2022

Sur le puits



Officina del Paesaggio
Sophie Agata Ambroise
Claudio Canello
Tommaso Sartorio

Ingeni
Gahima Gahigri
Sonia Yanes Armas

L'intention fondatrice du projet est de créer une topographie nouvelle, sous la forme d'un «vaste divan partagé au cœur du grand paysage», autour d'un bassin récoltant les eaux de ruissellement des futurs quartiers du coteau de Vuillonx. Cette «conque topographique», selon les termes des auteurs du projet, doit permettre de créer un espace introverti «en s'abstrayant du chaos» que représente la route de Chancy, par le moyen d'un boisement localisé à l'est du périmètre, où il apparaît comme une figure de proue face à l'hostilité du milieu environnant. Le projet insère différentes strates programmatiques dans la pente (potagers/esplanade, jeux, prairie fleurie, milieu humide), selon une progression graduée entre le régulier, du côté du PLQ Vuillonx, et le sauvage, aux abords de la route de Chancy.

Le collège d'experts a été particulièrement sensible à la qualité poétique de la proposition, qui évoque à certains égards la tradition des jardins parisiens d'Adolphe Alphand (Jardin des Batignolles, Buttes-Chaumont, par exemple). Ceux-ci, composés au moyen de bassins, de collines artificielles et de bosquets, établissent un saisissant effet de contraste avec le tissu urbain dense environnant. On peut néanmoins s'interroger sur la pertinence d'une telle similitude dans un contexte beaucoup plus ouvert sur le grand paysage.

Le collège salue également la clarté conceptuelle du parti retenu et son inscription dans un maillage écologique à plus large échelle, qui met en relation une mosaïque d'aménagements végétalisés de différentes nature, haies vives, vergers, allées plantées ou boisements.

Toutefois, le collège d'experts a été moins convaincu par la figure géométrique semi-circulaire du cheminement principal. La rigidité de son implantation semble contredire l'irrégularité des plantations. Elle marque une limite qui semble artificielle entre la partie du parc destinée aux usagers du parc et celle réservée à la faune. Sa rencontre tangentielle avec le chemin de Chaumont met en évidence le caractère inadéquat de cette géométrie dans un tel contexte. Sa matérialisation apparaît osciller entre structure de déambulation et de délasserment. De même, sa relation avec le bassin d'accumulation semble hésiter entre mise à distance et contact direct, les pieds dans l'eau.

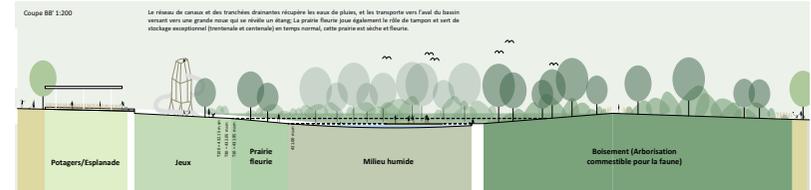
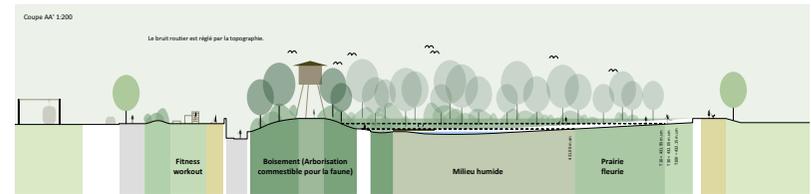
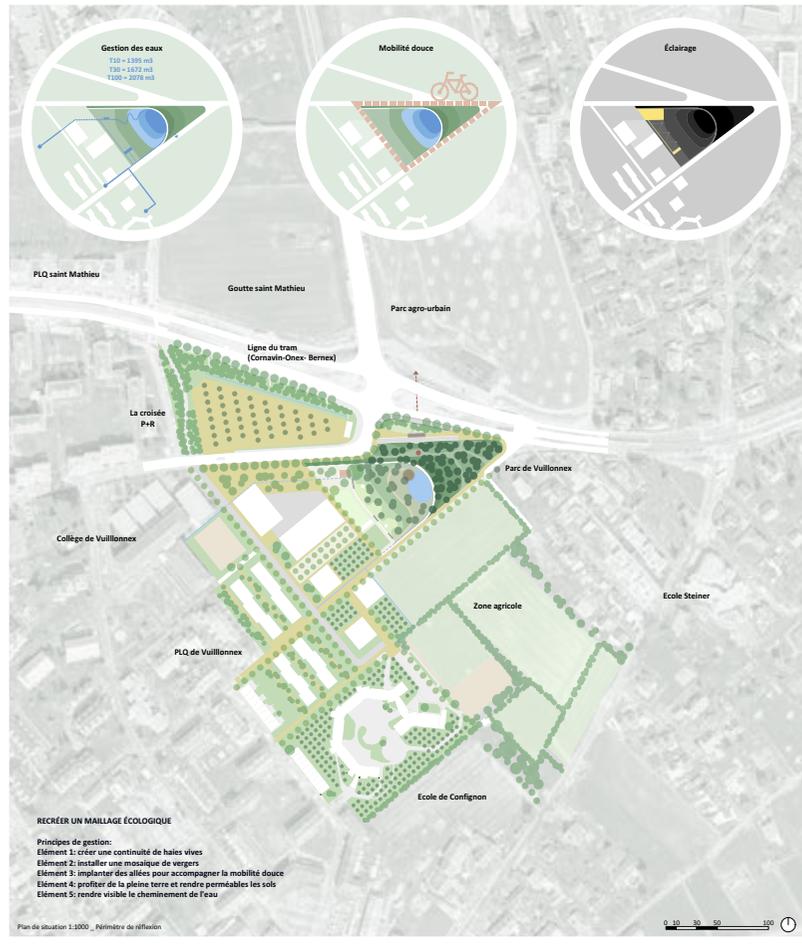
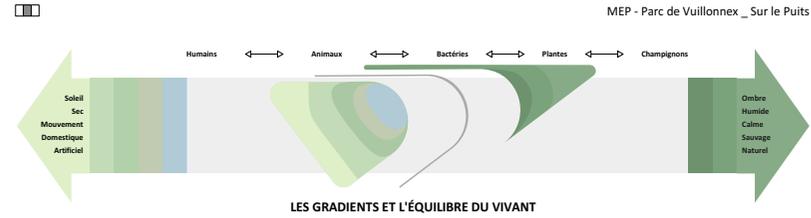
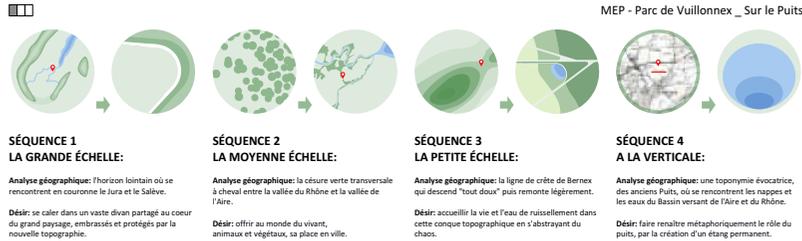
De manière générale, le collège d'experts regrette le caractère schématique du projet, qui n'a que peu évolué entre la première et la deuxième phase. En orientant presque exclusivement leur projet en direction du coteau de Vuillonx, les auteurs choisissent d'ignorer la principale caractéristique du site, à savoir sa topographie en « selle de cheval ». Ils occultent ainsi très forte-

ment les vues en direction du Salève et du Jura, depuis une grande partie du parc, ce qui a pour effet d'accroître la fragmentation du site, plutôt que de contribuer à lui redonner une identité cohérente.

Malgré sa capacité d'évocation indéniable, cette proposition apparaît irrémédiablement fragilisée par son parti-pris initial, qui semble avoir été orienté en réaction face à la proximité de la route de Chancy, perçue de manière sans doute démesurée comme un environnement hostile. Il en résulte une image de bastion défensif, replié sur lui-même, plutôt qu'un parc facilitant une mise en relation.

Le collège d'experts décide de ne pas retenir ce projet.

Sur le puits





Palette végétale

(à mesure d'oiseaux)

Milieu Urbain:
mûres
noyers
cypripas
tilleuls

Milieu Bobo:
alissiers
ambroisiers
saurons
carrés à grappes
châtaigniers
cornouilles
épinettes
houes
marisiers
nigelles
noisetiers

pins parasols
prunelliers
sorbiers
sureau

**Milieu Humide
(vacanciers):**
argousiers
ajoncs
saules
peupliers
saules
graminées

Milieu Préal:
ambroisiers
mûres
noyers
tilleuls

Palette minérale

(provenance calcaire du Salève)

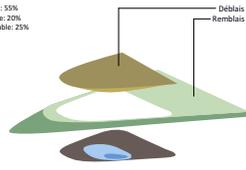


Sol végétalisé: 55%
Sol perméable: 20%
Sol imperméable: 25%



Canopée > 30%

MEP - Parc de Vuillonex _ Sur le Puits



Déblais = Remblais = 3100m³



Les terres du Vuillonnex



Paysage

Julie Imholz

Lou Waguet

sd ingénierie genève

Guillaume Bordier

Planisol

Yannick Poyat

MRS partner

Benoît Ziegler

La proposition s'articule en trois actes explicitant le fait que ce projet se construit autour du pragmatisme des ressources en matériaux et du processus de réalisation. Cette approche oriente la forme et la composition du parc. La proposition de créer un parc qui "rend service", en utilisant les terres et en les régénérant, est un acte engagé et ancré dans les enjeux de la transition climatique. Le parc final, avec ses formes généreuses et souples, crée une ambiance onirique, presque utopique, qui est pleinement assumée. Il se présente comme une insularité dans le tissu urbain alentour, plus régulier et rectiligne. Ce contraste interpelle autant qu'il questionne.

Le collège d'experts a été particulièrement sensible à la qualité d'insertion du projet dans son contexte et sa logique territoriale. Il relève aussi la qualité de la stratégie d'arborisation, avec les arbres de verger qui s'infiltrent dans le parc. Cependant la gestion en mode "pépinière" avec des transplantations régulières et coordonnées aux déplacements de terre interroge, notamment vis-à-vis de l'acceptabilité de la population quant au déracinement d'arbres.

Le concept de gestion et la réutilisation des terres comme ressource du site et des projets alentours est apprécié et considéré comme une vraie prise de position de l'équipe. Cependant le collège d'experts émet des doutes quant au

phasage proposé. Le temps de repos et de régénération des terres ne paraît pas être compatible avec la temporalité des projets avoisinants. La dépendance de la proposition à une coordination élevée avec ces derniers représente un risque important.

Si la proposition présente l'intérêt de chercher à accrocher au mieux le parc à son contexte environnant, elle fait fi à certains endroits des limites foncières du projet. Du fait de la non-maîtrise à ce stade de certains éléments du contexte proche, cela interroge sur la faisabilité globale du projet. A titre d'exemples, la plantation le long du chemin de Chaumont n'est pas possible (conduite d'eau non déplaçable indiquée dans le cahier des charges), la frange avec le PLQ n'est pas encore précisément connue,... Quelques points dénotent également d'une certaine mécompréhension du contexte, notamment sur les espaces extérieurs de l'actuel P+R, qui seront en réalité beaucoup plus construits que ce qui est représenté. Il est à noter aussi que les cheminements organiques à la sortie sud du passage inférieur sous la route de Chancy et les buttes viennent brouiller la lecture rectiligne de l'actuelle allée de Bernex en tant que porte d'entrée du village. Ils ne répondent pas non plus aux lignes de désir pour les usagers qui transitent à travers le parc.

Le choix de déborder les limites foncières du projet est confirmé par l'installation au centre du processus du "parvis du Vuillonex". Celui-ci ne convainc pas, apparaissant comme décentré et trop proche d'une route qui reste très circulée (9'000 véhicules/jour).

La densité des buttes et leurs hauteurs différenciées interrogent sur la qualité des dégagements visuels sur le grand paysage. Leur appropriation, leur accès et les usages possibles sont peu convaincants.

Le collège d'experts décide de ne pas retenir ce projet.

Les terres du Vuillonnex

■ ■ ■ paysage | Scopus | Planisc | Inrapart

Les terres du Vuillonnex

ACTE 1 - la préfiguration du parc

Donner l'avis de réaménager les terres voisines directement sur site plutôt que de les évacuer

Préparer et combiner les arbres

Préparer et combiner les arbres en fonction de leur maturité, de leur hauteur, de leur densité, de leur couleur, de leur forme, de leur texture, de leur odeur, de leur son, de leur toucher, de leur goût, de leur utilité, de leur valeur, de leur symbolisme, de leur histoire, de leur culture, de leur écosystème, de leur biodiversité, de leur résilience, de leur adaptabilité, de leur flexibilité, de leur créativité, de leur innovation, de leur progrès, de leur avenir, de leur espoir, de leur confiance, de leur amour, de leur respect, de leur gratitude, de leur reconnaissance, de leur honneur, de leur gloire, de leur succès, de leur prospérité, de leur bien-être, de leur santé, de leur longévité, de leur équilibre, de leur harmonie, de leur sérénité, de leur paix, de leur joie, de leur bonheur, de leur amour, de leur respect, de leur gratitude, de leur reconnaissance, de leur honneur, de leur gloire, de leur succès, de leur prospérité, de leur bien-être, de leur santé, de leur longévité, de leur équilibre, de leur harmonie, de leur sérénité, de leur paix, de leur joie, de leur bonheur.

ACTE 1 - Protéger le parc: plantation pérennes, péjorative, régénération de l'horizon A et ré-emploi

Planification des plantations pérennes, péjorative, régénération de l'horizon A et ré-emploi



Faire un parc avec...

Le parc est un lieu de vie, de rencontre, de partage, de plaisir, de bien-être, de santé, de longévité, de équilibre, de harmonie, de sérénité, de paix, de joie, de bonheur.

Régénérer les terres agricoles épaulées

Régénérer les terres agricoles épaulées en fonction de leur état, de leur qualité, de leur quantité, de leur diversité, de leur richesse, de leur valeur, de leur utilité, de leur symbolisme, de leur histoire, de leur culture, de leur écosystème, de leur biodiversité, de leur résilience, de leur adaptabilité, de leur flexibilité, de leur créativité, de leur innovation, de leur progrès, de leur avenir, de leur espoir, de leur confiance, de leur amour, de leur respect, de leur gratitude, de leur reconnaissance, de leur honneur, de leur gloire, de leur succès, de leur prospérité, de leur bien-être, de leur santé, de leur longévité, de leur équilibre, de leur harmonie, de leur sérénité, de leur paix, de leur joie, de leur bonheur.

Offrir un parc, recuit de terres régénérées

Offrir un parc, recuit de terres régénérées en fonction de leur état, de leur qualité, de leur quantité, de leur diversité, de leur richesse, de leur valeur, de leur utilité, de leur symbolisme, de leur histoire, de leur culture, de leur écosystème, de leur biodiversité, de leur résilience, de leur adaptabilité, de leur flexibilité, de leur créativité, de leur innovation, de leur progrès, de leur avenir, de leur espoir, de leur confiance, de leur amour, de leur respect, de leur gratitude, de leur reconnaissance, de leur honneur, de leur gloire, de leur succès, de leur prospérité, de leur bien-être, de leur santé, de leur longévité, de leur équilibre, de leur harmonie, de leur sérénité, de leur paix, de leur joie, de leur bonheur.



La préfiguration du parc 1/500



Régénérer l'horizon A: venir (à) terre amie (à) -1), pour émettre sur place une graine après l'acte

■ ■ ■ paysage | Scopus | Planisc | Inrapart

Les terres du Vuillonnex

ACTE 2 - le modelage du parc

Le respect du trame noire se traduit sur la géométrie agricole...



Des chemins et des noues dans les cours

Des chemins et des noues dans les cours pour profiter du parc et de la vue

Des rencontres entre trames boisées, jardins, humides, et agricoles...

Des rencontres entre trames boisées, jardins, humides, et agricoles... sur les terres du parc

Un parc-éponge, la plus perméable possible aux multiples usages et activités

Un parc-éponge, la plus perméable possible aux multiples usages et activités

ACTE 2 - Planter les arbres de la pépinière sur la nouvelle topographie du parc, dans de la terre saine

ACTE 2 - Planter les arbres de la pépinière sur la nouvelle topographie du parc, dans de la terre saine



Le modelage du parc avec l'arrivée des bâtiments 1/500

Coupe BB sur le passage sous la Route de Chanzy, conservé lors de la construction du quartier - sch. 1:150

Coupe BB sur le passage sous la Route de Chanzy, conservé lors de la construction du quartier - sch. 1:150





Les terres du Vuillonex MEP Parc de Vuillonex ACTE 3 - pérennisation du parc

Des mouvements de terres... à la rencontre des deux plaques agricoles de la péninsule

Le park-system de la péninsule agricole

En rive, des paysages urbains, au cœur de la péninsule, les champs et parcs

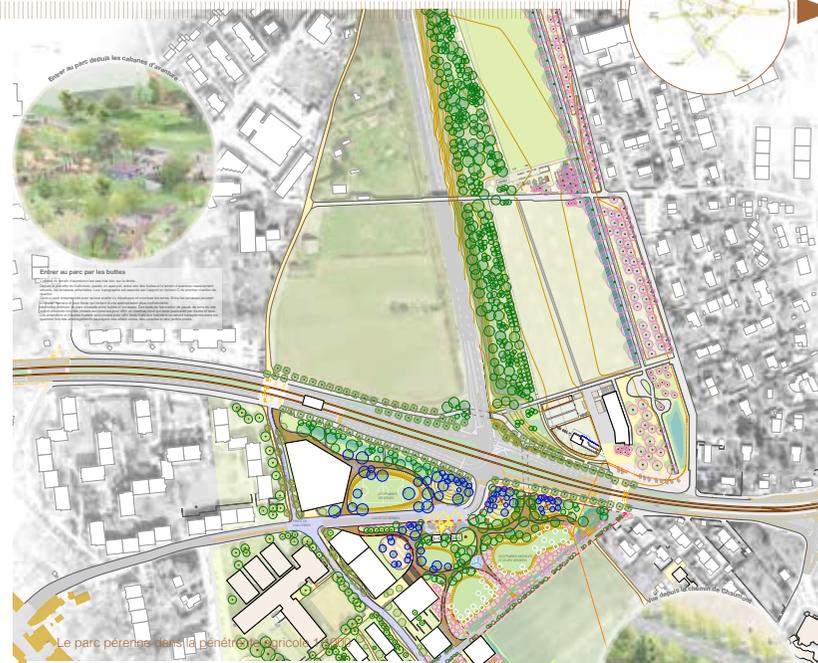
A court terme, le parc comme charnière des réseaux de mobilités locales et plus lointaines

A long terme, le parc gagne en ampleur



Les terres du Vuillonex MEP Parc de Vuillonex ACTE 4 - diffusion du parc

A TRÈS LONG TERME, un réseau cyclable intégré, efficace



Croisée



ADR

Lieve van de Ginste
Greg Bussien
Eliott Dujardin
Maxime Gobet
Aureliano Ramella

ZS ingénieurs civils

Alexandre Rouvez
Morgan Magalhaes

BMG Solution

Matthias Girel
Matthieu Bellina
Ismaël Frossard

Le parc s'ancre du nord au sud dans le grand paysage de la pénétrante de verdure du Rhône à l'Aire et assure d'est en ouest la continuité entre Chancy et le quartier de villas. Le collège d'experts apprécie vivement son dessin simple et efficace, sa très grande clarté conceptuelle, le grand niveau de précision des propositions et les réponses très maîtrisées aux attentes du maître d'ouvrage.

Le projet s'articule en quatre entités : la lisière le long de la route de Chancy, les jardins en relation avec le nouveau quartier, le milieu humide en limite sud du parc et la grande prairie au cœur du parc.

Chaque entité est pourvue d'une identité bien définie. La proposition offre des expériences de paysages très variées dans un cadre assez petit. Les usages proposés par le projet sont diversifiés, du très intense à l'extensif. La séparation très nette entre elles pourrait donner la perception d'un compartimentage jugé trop strict. Il est par exemple regretté de ne pas avoir d'espace de transition entre les jardins et la prairie. Chaque cadran semble fonctionner pour lui-même, sans engager de dialogue avec les autres.

La collecte des eaux est conçue comme une noue en limite sud du parc, au nord du chemin de Chaumont. La valeur

de ce système de gestion des eaux en termes de biodiversité est très intéressante. Son orientation d'est en ouest permet de s'installer pour regarder le grand paysage. Cependant, l'entretien nécessaire à la préservation d'un milieu ouvert qui assure le maintien de vues dégagées serait très intensif, relevant du jardinage. Le projet permet le passage du gazoduc et du chauffage à distance qui en suivra le tracé, ce que devrait vérifier le travail du bassin en coupe.

Le collège d'experts s'interroge sur la temporalité de réalisation de la première zone, dont l'aménagement et la bonne relation avec le quartier à venir sont par ailleurs appréciés : quelle pourrait-être la qualité de cet espace en attente des nouvelles constructions ?

L'intimité qu'assure le « cocon » proposé pour la Maison des jeunes est appréciée.

La création de trois buttes au sud de la route de Chancy est-elle efficace en termes de protection du bruit ? Elles referment l'espace et symbolisent une attitude défensive par rapport au futur boulevard urbain. L'effet du mur en sortie du passage inférieur est jugé très dur.

Les arbres proposés en contrebas du chemin de Chaumont, qui participent au caractère très apprécié de porte végétale de ce chemin devraient être déplacés vers le nord, pour ne pas passer sur la conduite d'eau non déplaçable.

La stratégie de continuité du sous-sol au bénéfice des arbres est intéressante ; cependant, l'utilisation de techno-sols n'est pas jugée appropriée au contexte.

La prolongation de l'aménagement route de Bernex est appréciée, mais les plantations proposées ont un caractère très urbain qui ne correspond pas à l'identité de la commune, elles auraient pu prolonger le caractère du parc.

Le collège décide de ne pas retenir ce projet.

Croisée



Enfants parajardins

Les enfants parajardins sont des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Activités

Les activités sont des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Mobilier

Le mobilier est des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Eau

L'eau est des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Sols et à 50cm

Les sols et à 50cm sont des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Eau

L'eau est des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Végétation

La végétation est des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Vues

Les vues sont des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.



La Nature

La nature est des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.

Les Jardins

Les jardins sont des espaces de jeu et de découverte de la nature, conçus pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents. Ils sont conçus pour être utilisés par les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents.





Le jardin d'eau



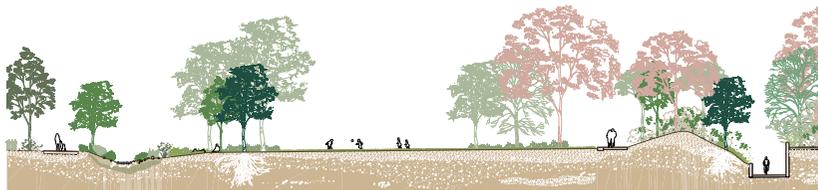
Le jardin d'eau est un espace dédié aux usages de détente et de loisir. Il est conçu pour offrir un cadre agréable et sécurisé pour les familles et les visiteurs. L'espace est aménagé avec des zones de jeux, des bancs et des points d'eau. Les plantations sont choisies pour leur résistance et leur capacité à s'adapter à l'environnement local.



La grande prairie



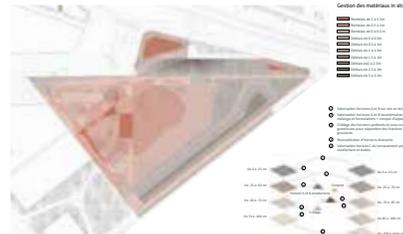
La grande prairie est un espace ouvert et lumineux, idéal pour les activités de loisir et les événements. Elle est plantée de fleurs et de plantes résistantes à la sécheresse. L'espace est conçu pour offrir une vue dégagée sur le parc et les bâtiments environnants.



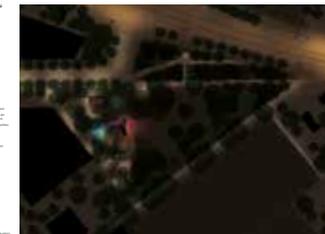
Coupe BB sur la bنية, la prairie et les jardins d'eau 1/150



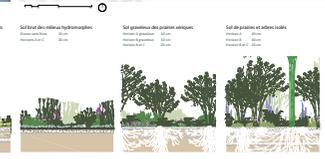
Architecte: Bureau d'Architecture d'Urbanisme et de Paysage



Gestion des matériaux in situ
Légende des matériaux in situ
- Matériaux à réutiliser
- Matériaux à valoriser
- Matériaux à éliminer
- Matériaux à stocker



Eau source de projet et de paysage
- Eau de pluie
- Eau de surface
- Eau souterraine



Sol de prairie mixte et grande prairie
- Prairie mixte
- Grande prairie

Sol de prairie mixte homogène
- Prairie mixte homogène

Sol de prairie et solives locales
- Prairie
- Solives locales

Gestion des eaux et milieux humides
Le projet prévoit la création de zones humides artificielles pour améliorer la qualité de l'eau et favoriser la biodiversité. Ces zones sont conçues pour imiter les processus naturels de filtration de l'eau.

Gestion des matériaux
Le projet privilégie l'utilisation de matériaux locaux et durables pour réduire l'empreinte carbone et favoriser l'économie locale. Les matériaux sont choisis pour leur résistance et leur capacité à s'adapter à l'environnement local.

Éclairage
Le projet prévoit l'installation de systèmes d'éclairage à faible consommation d'énergie pour assurer la sécurité et améliorer l'expérience des visiteurs. Les éclairages sont choisis pour leur capacité à s'adapter à l'environnement local.

Vegetation
Le projet prévoit la plantation d'arbres et de plantes résistantes à la sécheresse pour améliorer la qualité de l'air et favoriser la biodiversité. Les végétaux sont choisis pour leur capacité à s'adapter à l'environnement local.

Biodiversité et milieux
Le projet prévoit la création de zones humides artificielles pour améliorer la qualité de l'eau et favoriser la biodiversité. Ces zones sont conçues pour imiter les processus naturels de filtration de l'eau.

Éclairage
Le projet prévoit l'installation de systèmes d'éclairage à faible consommation d'énergie pour assurer la sécurité et améliorer l'expérience des visiteurs. Les éclairages sont choisis pour leur capacité à s'adapter à l'environnement local.



Coupe CC sur la bنية, la prairie et les jardins d'eau 1/200



Coupe DD sur la bنية, la prairie et les jardins d'eau 1/200





D. Approbation du collège

Approbation du collège d'experts

Le présent rapport est approuvé par l'ensemble des membres du collège d'experts.

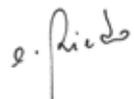
Mme Cristina Woods



Mme Emmanuelle Bonnemaïson



Mme Elise Riedo



M. Olivier Boesch



M. Raphaël Roth



Mme Marie-Paule Thomas



M. Francesco Della Casa



Mme Carmen Ortega



Mme Anne-Lise Cantiniaux



Mme Nathalie von Gunten-Dal Busco



M. Cyril Huguenin



Mme Magali Brogi



M. Olivier Morand



M. Bernard Lugin



Confignon, le 6 mars 2023

